

ADEQUITY

EURO STOXX TARGET

- Titres de créance non garantis en capital¹
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans (hors cas de remboursement anticipé)
- Produit de placement alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : compte titres et assurance-vie



DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Corporate & Investment Banking

¹ Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Avec Adequity Euro Stoxx Target, l'investisseur privilégie un produit adossé au marché actions européen. Le remboursement du support est donc conditionné à l'évolution de l'Indice Euro Stoxx 50[®] dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant). En cas de forte baisse de l'Indice à l'échéance de la formule au-delà de 30% (exclu), l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de la baisse enregistrée par l'Indice. Afin de bénéficier d'une protection en cas de baisse de l'Indice jusqu'à -30% (inclus), l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

- Un mécanisme de remboursement anticipé activable de l'année 1 à 5, si la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] est positive ou nulle
- Une perte en capital à l'échéance seulement si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a enregistré une baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial
- Un objectif de gain de 10% par année écoulée si l'Indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas enregistré de baisse de plus de 30% à l'échéance (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 8,1%)



AVANTAGES

- De l'année 1 à 5, si, à l'une des constatations annuelles, la performance de l'Indice depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son Capital Initial et un gain de 10% par année écoulée (soit un Taux de Rendement Annuel (TRA) minimum de 8,4%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si l'Indice enregistre une performance supérieure ou égale à -30% depuis l'origine, l'investisseur reçoit un gain de 60% (soit un TRA de 8,1%).
- A l'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, le Capital n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice Euro Stoxx 50® a baissé de plus de 30% depuis l'origine.

INCONVENIENTS

- Le produit ne comporte pas de protection du Capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du Capital initialement investi. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur Capital initialement investi.
- Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 29/07/2011, et conservant les titres de créance jusqu'à leur échéance effective.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 6 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice Euro Stoxx 50® du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un TRA maximum de 9,7%).
- Le rendement de Adequity Euro Stoxx Target à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice Euro Stoxx 50®.

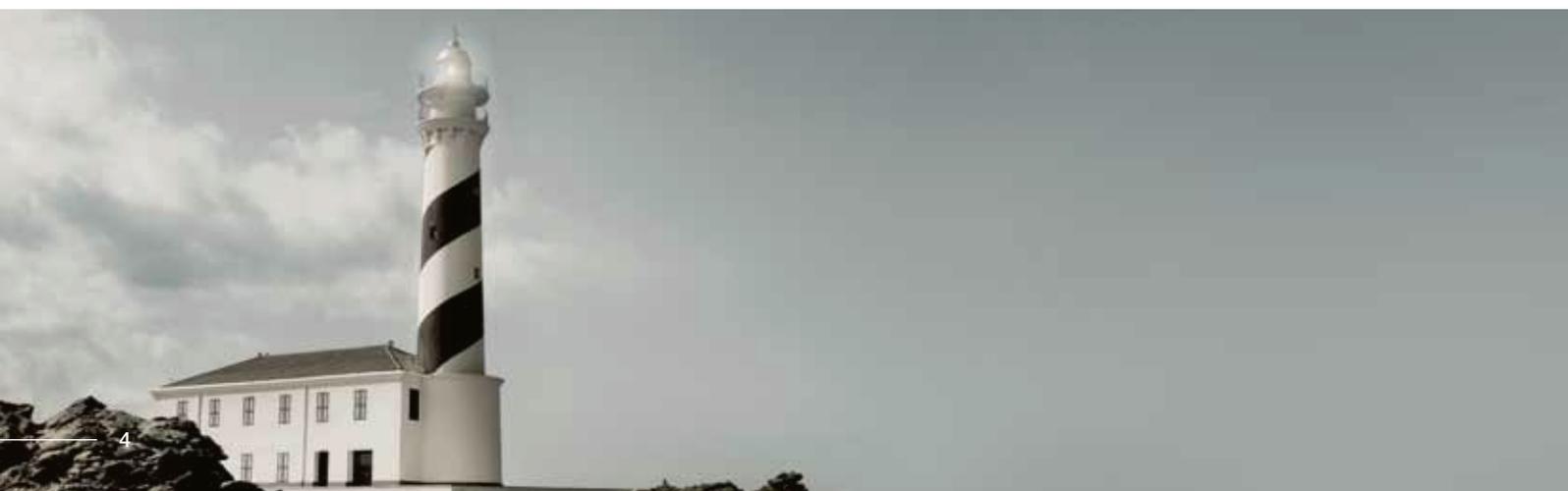
DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ¹

De l'année 1 à 5, aux dates anniversaires, dès que la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine est positive ou nulle, un mécanisme de remboursement anticipé est activé et l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 10% PAR ANNÉE ÉCOULÉE
(Soit un Taux de Rendement Annuel minimum de 8,4%)

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Adequity Euro Stoxx Target soit 1 000 euros. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT A L'ÉCHÉANCE¹

A l'échéance des 6 ans et en l'absence de remboursement anticipé préalable, on observe la performance de l'Indice Euro Stoxx 50[®] depuis l'origine.

Cas favorable : Si l'Indice Euro Stoxx 50[®] n'a pas baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit :

L'INTÉGRALITÉ DE SON CAPITAL INITIAL
+
UN GAIN DE 60%
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 8,1%)

Cas défavorable : Sinon, si l'Indice Euro Stoxx 50[®] a baissé de plus de 30%, l'investisseur reçoit :

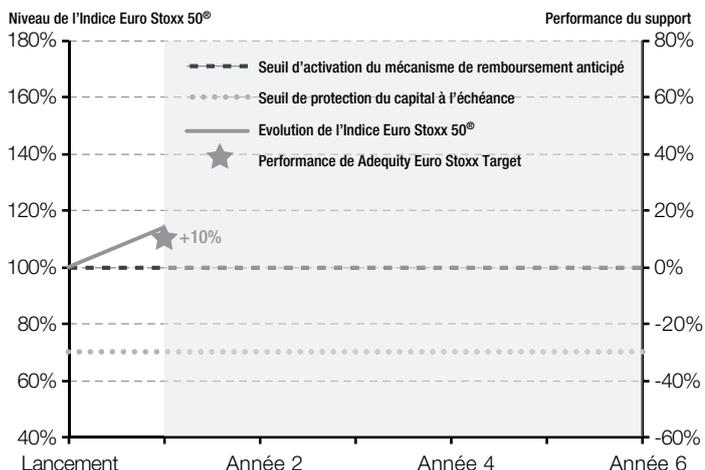
LA VALEUR FINALE² DE L'INDICE
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte
en capital à l'échéance

¹ Le produit est soumis au risque de défaut de Société Générale

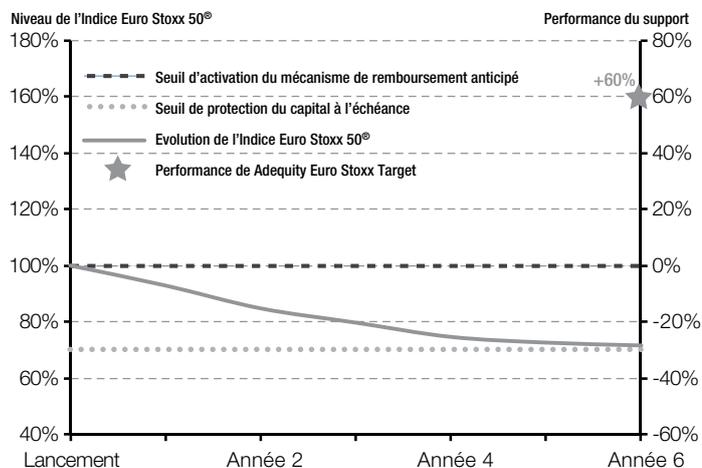
² La valeur finale de l'Indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

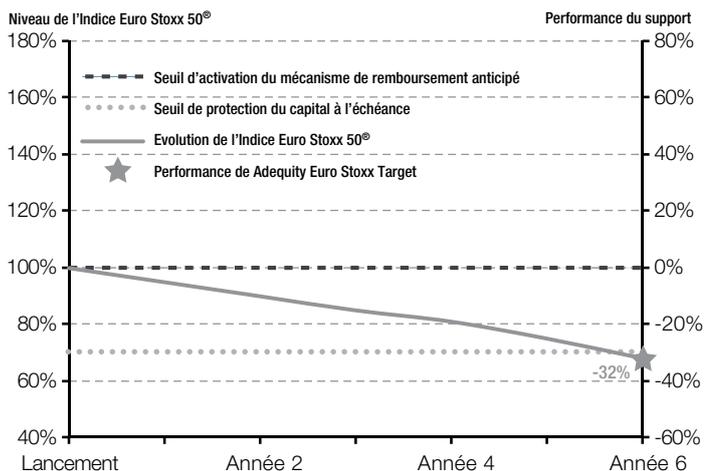
SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%



SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%



Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE

- A l'issue de la 1^{ère} année, l'Indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance positive depuis l'origine (+14%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
 - L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 10% par année écoulée, soit 110%.
 - Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 9,7%, contre un Taux de Rendement Annuel de 13,6%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.
-

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30%

- A l'échéance des 6 ans, l'Indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -28% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -30%.
 - L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial plus un gain de 60%, soit 160%.
 - Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de 8,1%, contre un Taux de Rendement Annuel de -5,3%** pour un investissement direct dans l'Indice du fait du mécanisme de remboursement d'Adequity Euro Stoxx Target.
-

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30%

- A l'échéance des 6 ans, l'Indice Euro Stoxx 50[®] enregistre une performance de -32% depuis l'origine.
- L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'Indice soit 68% de son Capital Initial.
- Ce qui correspond à un **Taux de Rendement Annuel de -6,2%, égal au Taux de Rendement Annuel** pour un investissement direct dans l'Indice.

Le rendement d'Adequity Euro Stoxx Target à l'échéance est donc très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -30%.

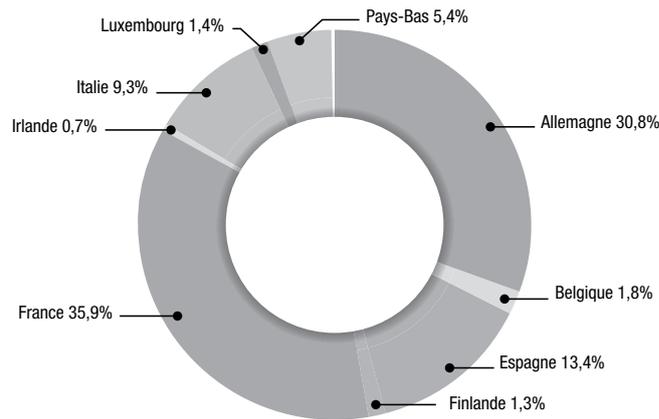
L'INDICE EURO STOXX 50® : L'INDICE DE RÉFÉRENCE DE LA ZONE EURO

L'Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro.

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

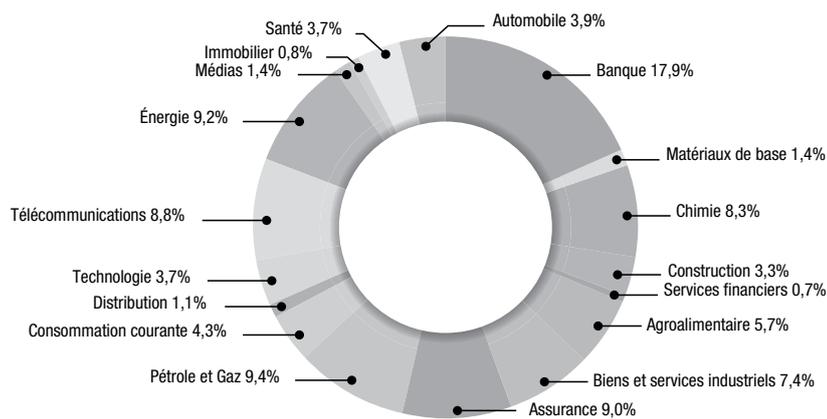


RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



Source : Bloomberg au 05/05/2011

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



Source : Bloomberg au 05/05/2011

L'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. LES DONNEES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSES ONT TRAIT A DES PERIODES PASSES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE EGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNEES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

TYPE	Titres de créance non garantis en capital
EMETTEUR	SG Option Europe (filiale à 100 % de Société Générale)
GARANT	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+)
DEVISE	Euro
COTATION	Bourse de Luxembourg
CODE ISIN	FR0011034016
ÉLIGIBILITÉ	Contrats d'assurance-vie et compte titres
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	Entre le 19/04/2011 et le 29/07/2011
PRIX D'ACHAT	Le prix progressera régulièrement au taux de 2% pour atteindre 1 000 euros le 29/07/2011
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
DATE D'ÉMISSION	19/04/2011
PRIX D'ÉMISSION	99,45% de la valeur nominale
DATES D'ÉVALUATION	30/07/2012; 29/07/2013; 29/07/2014; 29/07/2015; 29/07/2016; 31/07/2017
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	07/08/2012 ou 06/08/2013 ou 06/08/2014 ou 06/08/2015 ou 08/08/2016
DATE D'ÉCHÉANCE	08/08/2017
SOUS-JACENT	L'Indice Euro Stoxx 50®
CODE EUSIPA	1260 - Express Certificates
MARCHÉ SECONDAIRE	Liquidité quotidienne avec une fourchette achat/vente de 1% dans des conditions normales de marché - disponible sur le site Fininfo
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Société Générale au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,42% du montant de l'émission.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION	Néant
COMMISSION DE RACHAT	Néant
RÈGLEMENT/LIVRAISON	Euroclear France

INFORMATIONS IMPORTANTES

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Société Générale ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Société Générale, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit. Méthodes d'ajustement ou de substitution en cas de survenance d'événements exceptionnels, résiliation ou remboursement anticipé : la documentation relative au produit peut prévoir (i) des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit ou, le cas échéant, (ii) la résiliation ou le remboursement anticipé(e) du produit.

Restrictions générales de vente : le produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, chaque investisseur est présumé garantir à Société Générale qu'il est dûment autorisé à cette fin. Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique : LE PRODUIT DECRIT DANS CE DOCUMENT NE PEUT, A AUCUN MOMENT, ETRE DETENU OU AVOIR COMME BENEFICIAIRE ECONOMIQUE UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE CE TERME EST DEFINI DANS LA REGULATION S PROMULGUEE EN APPLICATION DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LA « REGULATION S ») ET, EN CONSEQUENCE, NE PEUT ETRE OFFERT ET VENDU EN DEHORS DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE QU'A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES « U.S. PERSONS », CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA REGULATION S.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Cette brochure ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Les conditions d'adhésion à ce contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales valant note d'information. Lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du Contrat d'Assurance Vie sur l'Instrument Financier en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents audit contrat doivent être conscients d'encourir le cas échéant le risque de recevoir une valeur de remboursement inférieure à celle de leurs versements.

Le produit Adequity Euro Stoxx Target décrit dans le présent document fait l'objet de « Final Terms » se rattachant au programme (en date du 27 avril 2010) approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, (sous le n° de visa C-09284) et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC. Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Les « Final Terms » (en date du 15 avril 2011) et le résumé du programme en français sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, «www.amf-france.org». Le programme est disponible sur le site Internet de la bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ces mêmes documents et les suppléments à ce programme sont disponibles sur le site prospectus.socgen.com ou peuvent être obtenus auprès de Société Générale sur simple demande. **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.**

Facteurs de risque

1. Risque de volatilité : jusqu'à la date d'échéance du produit, la valeur de marché de ce produit peut faire l'objet d'une importante volatilité en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêts. Dans certaines circonstances, la valeur de marché du produit peut être substantiellement inférieure au montant initialement investi.

2. Risques relatifs aux conditions de marché défavorables : Les variations de la valeur de marché du produit sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité le produit avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider le produit dans des conditions de marché défavorables. Ce risque sera d'autant plus grand que le produit comporte un effet de levier.

3. Risque de Crédit : dans la mesure où des sommes sont dues par Société Générale (ou toute entité venant aux droits de Société Générale), les investisseurs sont exposés à un risque de crédit sur Société Générale (ou sur l'entité venant aux droits de Société Générale).

4. Garantie par Société Générale ou par un tiers : le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

5. Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.

6. Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix en cours de vie du produit. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

7. Pas de marché liquide : il n'y a aucun marché liquide sur lequel ce produit peut être facilement négocié, ce qui peut avoir un effet défavorable substantiel sur le prix auquel ce produit pourrait être vendu.

Avertissement relatif à l'indice : l'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est pas parrainé, approuvé ou vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Adequity

Société Générale Corporate & Investment Banking

17 cours Valmy

92987 Paris – La Défense Cedex

Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris

552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C

La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé par l'Autorité Contrôle Prudentiel

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE



SOCIETE GENERALE
Corporate & Investment Banking